



Obligation de quitter le territoire pour parent d'enfant français

Par **linoblak**, le **05/11/2013** à **15:25**

bonjour,jaimerais mieux comprendre ma situation car elle est délicate que dois je faire?je suis père d'un enfant français mineur agé de 5ans!je suis en france depuis 2002 et jai eu mon premier titre de séjour en 2010 et renouvelé en 2011 ensuite 2012 donc trois fois et la au dernier renouvellement 2013 jai eu un soucis avec la mère de ma fille qui ne m'a pas délivré les documents de mon enfant parcontre jai versé de l'argent mais elle m'empechait de voir notre enfant a son domicile et lors du renouvellement je me suis retrouvé dans le cadre dun examen de situation administrative,et je me suis vue notifié un un oqtf ke je n'ai pas reçu officiellement,je suis dans le délais de 2mois du recours gracieux mais le recours contentieux de 1mois est passé,parcontre le préfet me reproche des preuves de visites a l'enfant,jai une convocation du juge aux affaires familiales en janvier jai le certificat de scolarité de ma fille jai une attestation de lécole que dois je faire?

[fluo]Merci pour votre réponse.[/fluo]